

# Europe Le point sur...

ISSN 1767-543 n° 60 - décembre 2006

# Actualité européenne - Les priorités de la présidence allemande

L'Allemagne s'apprête à présider l'Union au 1er semestre 2007. La chancelière allemande Angela Merkel présentera officiellement son programme de travail aux députés européens le 17 janvier prochain. Les travaux préparatoires de la présidence laissent déjà entrevoir quelles seront les priorités politiques de l'Union européenne au prochain semestre.

Parmi les priorités de Berlin figure d'abord la relance du projet constitutionnel. Selon le calendrier prévu par les chefs d'Etat lors du Conseil de décembre 2005, l'Allemagne proposera en juin prochain une « feuille de route ». Angela Merkel a toutefois précisé que la question ne serait pas réglée avant les élections en France, et fixe comme objectif 2009 au plus tard.

La tâche s'avère d'autant moins aisée que, dans le contexte d'un foisonnement de propositions de « plans B », la chancelière ne semble pas prête à faire des concessions sur le projet. Madame Merkel est notamment très attachée à la Charte des droits fondamentaux, que le projet de Traité constitutionnel rendait juridiquement contraignante. Elle a refusé jusqu'ici les solutions pragmatiques, comme l'adoption d'un mini traité contenant les mesures les plus urgentes, notamment institutionnelles.

Sur les dossiers énergétiques, l'action de l'Allemagne est particulièrement attendue. Alors que la Commission annonce toute une série de mesures\* pour le 10 janvier 2007, Berlin ne cache pas ses divergences à l'égard de certains projets défendus par Bruxelles.

L'Allemagne veillera à ce que la libéralisation totale du secteur de l'énergie ait lieu à la date prévue, soit le 1er juillet 2007. Elle s'oppose en revanche au projet de régulateur énergétique européen, et refuse la séparation totale entre les activités de production et de distribution d'énergie envisagée par la Commission européenne, en particulier la Direction générale de la Concurrence.

Par ailleurs, la présidence allemande sera une période test en matière de diplomatie énergétique. Certains Etats membres de l'Union européenne attendent davantage de solidarité de la part de l'Allemagne. Tandis que l'Union cherche à parler d'une seule voix dans ce domaine, l'Allemagne a les moyens de peser seule face à ses principaux fournisseurs, y compris la

Russie. Certes, le gouvernement Merkel n'a pas remis en cause l'accord signé en septembre 2005 pour un projet de construction d'un gazoduc germano-russe dans la mer Baltique, projet qui irrite la Pologne et les pays baltes. Mais l'attitude de Madame Merkel à l'égard de la Russie semble plus ferme que celle du gouvernement Schröder.

L'Allemagne reste fermement opposée à tout transfert de souveraineté en matière de choix du bouquet énergétique. Au motif que ce dernier doit rester une compétence nationale, elle refuse de se voir imposer des objectifs précis en matière d'approvisionnement à faible émission en CO2. Cela n'est pas sans lien avec le retrait du nucléaire : les divergences entre chrétiens démocrates (CDU) et sociaux démocrates (SPD) au sein de la coalition gouvernementale n'ont pas permis de prolonger la durée de vie des centrales : le gouvernement allemand a ainsi confirmé la sortie du nucléaire d'ici 2020, décision prise en 2000 par le gouvernement Schröder.

Autre priorité de la présidence allemande : les relations transatlantiques. Angela Merkel s'inscrit ainsi en rupture avec le gouvernement Schröder, dont les relations avec les Etats-Unis, en particulier dans le contexte de la guerre en Irak, avaient été relativement houleuses. Cette initiative est en cohérence avec le nouveau plan d'action de la Commission en matière de commerce extérieur, qui vise à relancer les négociations bilatérales, alors que les négociations multilatérales à l'OMC sont dans l'impasse. Berlin relancera notamment l'initiative «Transatlantic Business Dialogue », qui vise à intensifier les liens entre les chefs d'entreprises de part et d'autre de l'Atlantique. Ce projet ne présente du reste aucune contradiction avec la consolidation du partenariat franco-allemand. La France devra être au rendez-vous.

Le Président Bernasconi conduira un voyage d'études début février en Allemagne et en Suisse, accompagné de représentants de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Ce déplacement portera essentiellement sur le thème des solutions innovantes de financement des infrastructures.

- \*Les mesures annoncées par la Commission européenne pour le 10 janvier 2007 dans le domaine de l'énergie
- Adoption d'un paquet énergie qui prévoit une révision de la stratégie énergétique, ainsi que des communications et rapports sur les sources d'énergie, le charbon, une feuille de route sur les énergies renouvelables, les combustibles organiques, les énergies renouvelables dans l'électricité, la concurrence dans le domaine de l'énergie, les interconnexions et l'énergie nucléaire.
- Rapport final de l'enquête sectorielle sur les marchés de l'énergie.
- Livre vert sur l'adaptation au changement climatique et communication sur les coûts et bénéfices de l'action post-2012.

## **Dossiers** importants

### La controversée directive « Services » fait l'objet d'un accord au Parlement européen

Le 15 novembre 2006, le Parlement, réuni en session plénière, a entériné en 2<sup>ème</sup> lecture la directive sur les services dans le marché intérieur (couramment, et à tort, appelée Directive Bolkestein, du nom du Commissaire en charge du marché intérieur qui l'avait proposée en janvier 2004).

Grâce à une action concertée du secteur européen de la construction, une avancée essentielle avait été obtenue dès la première lecture au Parlement européen, le 16 février 2006 : conformément à la directive de 1996, relative au détachement des travailleurs, le respect de règles minimales du

pays d'accueil en matière sociale et de droit du travail (notamment celles liées au salaire) avait été assuré. Toutefois, l'application de la directive « Détachement » fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein des services de la Commission européenne, qui pourrait, à terme, déboucher sur

une révision. La FNTP reste donc vigilante sur ce dossier

Le secteur est plus réservé sur l'impact concret de la directive sur les conditions de prestations de services. Les mesures de simplification administrative prévues par le texte faciliteront certainement les démarches des entrepreneurs de l'Union, tant dans l'hypothèse de la création d'un établissement que dans celle d'une prestation ponctuelle à l'étranger (guichet unique pour la réalisation des formalités, suppression des autorisations discriminatoires, etc.). Par ailleurs, le texte précise désormais que certaines conditions de prestation (équipements, matériaux) devraient rester du ressort du droit du pays dans lequel elle se réalise.

En revanche, la suppression de la référence à la règle du pays d'origine de l'entrepreneur, largement

contestée, a conduit à une formule de compromis d'ordre politique dont il est difficile aujourd'hui de mesurer les conditions de mise en œuvre et l'impact sur le secteur, notamment en matière d'assurance et de responsabilité. La FNTP sera donc très attentive à l'exercice d'évaluation des dispositions nationales affectées par la directive et à la transposition du texte en droit français.

# Le nouveau programme cadre de recherche (PCRD) de l'Union reconnaît la dimension technologique du secteur de la construction

Le Parlement européen a adopté le 7ème PCRD (2007-2013) le 30 novembre 2006. Le nouveau programme recevra 54,58 milliards d'euros, soit 40% de plus que sur la période 2000-2006. Ce budget sera cependant réparti entre plus de pays membres que le précédent. C'est le troisième plus gros instrument financier européen après les fonds structurels et la PAC.

Le 7<sup>ème</sup> PCRD financera la recherche européenne commune (au sein des universités, industries et centres de recherche) dans des domaines aussi variés que les hautes technologies, la biotechno logie, l'énergie, l'environnement, les transports, la sécurité ou l'espace. L'Europe investira dans les

gens (formation des chercheurs) et les infrastructures. Enfin, un Centre Européen de la Recherche sera créé.

Alors que le 6e programme cadre de recherche (2000-2006) contenait peu d'opportunités pour le secteur de la construction, les orientations du programme pour la période 2007-2013 autorisent à davantage d'optimisme.

La FNTP s'est particulièrement impliquée auprès des institutions européennes pour infléchir la rédaction de ce texte. Un certain nombre d'amendements, déposés à l'initiative du secteur, ont permis de reconnaître pour la première fois la dimension technologique du secteur de la

construction. Des projets concrets pourront ainsi être cofinancés par l'Union européenne, notamment en matière de matériaux, de nouveaux procédés ou de protection de l'environnement. Le nouveau cadre européen de recherche reconnaît également la contribution apportée par la plateforme européenne de la construction, au sein de laquelle les représentants français occupent des postes clés. Suivant les amendements défendus par le secteur, le nouveau programme comprend ainsi, pour la première fois, des références spécifiques au secteur de la construction, mentionnant par exemple le stockage souterrain du CO2 et la prévision des glissements de terrains.

#### Les terres excavées non polluées en passe de ne plus être considérées comme des déchets

L'actuelle directive cadre relative aux déchets, visant à limiter la production de déchets et d'organiser au mieux leur traitement et leur élimination, est en cours de révision. Le secteur a saisi cette opportunité afin d'intervenir sur un problème lié aux règles en vigueur actuellement. En effet, en l'état actuel du droit, lorsqu'un matériau provenant de déblais non pollués, excavé sur un site, est transporté sur un autre site (pour une

utilisation similaire), il est considéré comme un déchet. La FNTP a participé à la rédaction de la position de la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) afin d'introduire un amendement permettant d'exclure du statut de déchet les déblais de chantier non pollués, transportés d'un site à un autre. Cette action conjointe FNTP/FIEC s'est révélée efficace à ce stade : lors d'un vote le 28 novembre 2006, la

commission « Environnement » du Parlement européen a retenu l'amendement proposé par le secteur. Ce résultat permet d'être optimiste sur le vote en plénière, annoncé pour février 2007. Le prochain cercle BTP des députés européens, qui aura lieu à Strasbourg le 16 janvier 2007, se consacrera justement au thème de la gestion et de la valorisation des terres de chantiers.

## Brèves

#### Arrivé à mi-mandat, le Parlement réélit son président

L'élection du successeur de l'actuel président Josep Borrell (Espagne, PSE) aura lieu le 16 janvier prochain. En théorie, chaque groupe politique désigne un candidat. Mais dans la pratique il n'y a aucun suspense sur les résultats de ce vote, les deux principaux groupes politiques ayant conclu un accord lors des dernières élections européennes, en vertu duquel chacun aura un président durant la législature. C'est donc très probablement l'actuel président du PPE, Hans Gert Pöttering (Allemagne), qui sera élu le 16 janvier prochain. M. Pöttering est en effet assuré de bénéficier des voix cumulées de l'ensemble des députés du PPE et du PSE (soit 465 voix en tout, sachant que la majorité requise est de 366 voix).

#### Elargissement : les deux nouveaux Commissaires sont désignés

La Bulgare Meglena Kuneva et le Roumain Leonard Orban ont été désignés commissaires par le président de la Commission José Manuel Barroso. Ils devraient prendre en charge respectivement la politique des consommateurs (une partie du portefeuille de Markos Kyprianou, qui conserve la politique de santé) et le multilinguisme. Les deux futurs commissaires ont été auditionnés le 27 novembre par le Parlement européen. Ce dernier, qui a déjà donné un avis favorable, se prononcera formellement par un vote en plénière le 16 janvier prochain.

#### Mouvements dans les services de la Commission européenne

Conformément à sa politique de mobilité, qui s'applique en particulier aux postes de management et/ou dits « sensibles », la Commission vient d'annoncer des mouvements, effectifs à compter du 1er janvier 2007. Ainsi, la DG Politique régionale aura un nouveau directeur, l'Allemand Dirk Ahner. Le Français Hervé Jouanjean, actuellement Directeur général adjoint de la DG Relations extérieures, deviendra Secrétaire général adjoint de la Commission. La présence française sera notamment renforcée à la DG Développement et au sein de l'Office d'aide humanitaire.

## Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fntp.fr)
Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fntp.fr) ou europe@fntp.fr